



UNSA Infos

Prime exceptionnelle Pouvoir Achat

Rouffach, le 17/8/2023

Le décret du 31 juillet 2023 définit les conditions d'attribution de cette prime exceptionnelle.

Pour qui ? Contractuels et titulaires.

Les conditions ? Etre recruté avant le 1^{er} janvier 2023 et être présent jusqu'au 30 juin 2023.

Êtes-vous éligible ? Votre éligibilité et le montant dépendra de votre **salaire brut** du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Comment trouver son salaire brut ?

Référez-vous à cette ligne sur votre bulletin de paie.

BULLETIN DE PAIE

CH ROUFFACH
27 RUE DU 4^E R.S.M
BP 29
68250 ROUFFACH

N° SIRET : 26680019200012
N° URSSAF : 6803770005830
LIEU PAIEMENT : URSSAF ALSACE
N° APE : 8610Z

ECHELLE	ECHELON	INDICE MAJORS	TEMPS TRAVAIL	TAXE	REDOIT.
			100/100	00/100	
NB JOURS M-1		NB JOURS M		ENFANTS S F T	
PLEINS		REDUITS		REDOITS	

CODE PAIE	LIBELLE	NB ou TAUX	BASE	R*	A PAYER	A DEDUIRE	PARTS PATRONALES	
							TAUX	MONTANT
	Rémunération brute		1710,39		1710,39			
001	Traitement Indiciaire		229,61		229,61			
01C	Compl. Trait. Titulaire	49,00						
061	Avant. Nat Nourriture	10,00						
065	Avant. Nat Nourriture (-)	10,00				50,00		
21C	Indem. Compensatrice CSG				36,37			
332	Prime 1 ^{ere} Cat: Taux 1	13,00	1,03	E	13,39			
450	Ind. Sujétion Spéciale	13,00	10,80		140,43			
472	Transfert primes-points		167,00			13,92		
	Brut imposable				2261,97			

Les heures supplémentaires, d'astreintes et la GIPA sont à déduire du salaire brut retenu pour déterminer votre éligibilité et votre montant.

Voici le barème appliqué :

Attention :

Le montant de cette prime **est réduit à proportion** de votre quotité de travail et la durée d'emploi.

Date de versement ?

Nous attendons les précisions, il a été annoncé **avant fin 2023**.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 € (< 1 975 € bruts mensuels)	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € (entre 1 975 € et 2 275 € bruts mensuels)	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € (entre 2 275 € et 2 430 € bruts mensuels)	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 € (entre 2 430 € et 2 570 € bruts mensuels)	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € (entre 2 570 € et 2 690 € bruts mensuels)	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € (entre 2 690 € et 2 800 € bruts mensuels)	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 € (entre 2 800 € et 3 250 € bruts mensuels)	300 €

Nous contacter